

PRÉFÈTE DE LA SOMME

*Direction Départementale
des Territoires et de la Mer*

Amiens, le

*Service de l'Environnement,
de la Mer et du Littoral*

Bureau Littoral

Pôle de Gestion du Littoral

Nos réf. : 2014_11_doc_a_fournir-2

Affaire suivie par : Jean-Claude LADON

Tél. : 03 22 60 39 00 – **Fax :** 03 22 26 91 99

Courriel : ddtm-emi-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr

Objet : Liste des pièces demandées pour la composition du dossier de candidature

Monsieur,

Par courrier du *****, vous faites part de votre intention de louer le lot ***** du pâturage des marais salés de la baie de Somme.

Voici la liste des documents à fournir pour instruire votre dossier :

- une lettre de motivation ;
- un justificatif de la nature juridique du candidat (association pastorale ou entreprise individuelle ;
- un justificatif de versement des cotisations MSA ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle individuelle ;
- toute pièce administrative établissant que le candidat dispose, en propriété ou location, d'une bergerie ;
- un justificatif indiquant que le candidat dispose d'aires de repli en dehors du domaine public maritime lors des marées hautes, situées à moins de 1 km du secteur autonome de pâturage concerné. Il est défini un chargement maximal instantané à 22,5 UGB/ha et observant un chargement moyen annuel inférieur ou égal à 1,5 UGB/ha conformément au cahier des charges de l'appellation d'origine « Prés-salés de la baie de Somme » homologué par le décret no 2012-278 du 27 février 2012, publié au JORF du 29 février 2012 ;
- un justificatif écrit indiquant que vous disposez d'un bâtiment de stabulation à proximité des « Mollières du lot considéré » de façon à garantir un suivi suffisant du troupeau ;

- un engagement écrit de gardiennage ;
- un engagement écrit attestant du respect des clauses du cahier des charges « Prés-salés de la baie de Somme » et de l'AOT délivrée par la DDTM 80;
- un plan de gestion comportant :
 - exposé des objectifs en terme de conduite de troupeau et justificatif de la connaissance des prés-salés.
 - accès au DPM.
 - nombre d'ovins envisagé de mettre en pâturage.
 - calendrier prévisionnel d'occupation du DPM.
 - objectifs et adaptations des règles de pastoralisme en terme de préservation du maintien des équilibres écologiques (pression homogène des herbues).
- Évaluation EIN 2000 ;

Ces pièces sont indispensables pour que votre dossier puisse être déclaré recevable et que votre offre puisse être examinée. Vous voudrez bien les faire parvenir au pôle de gestion du littoral le plus rapidement possible, ou les emmener le jour de la commission.

Je vous rappelle que les critères retenus pour départager les candidats sont par ordre décroissant :

- le plan de gestion du candidat ;
- les mesures envisagées pour respecter les prescriptions de l'Autorisation d'Occupation Temporaire ;
- l'appartenance au label Appellation d'Origine Protégée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Emilie LEDEIN